



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Intérieur : service des transmissions

Question écrite n° 5376

Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les difficultés du service des transmissions du ministère de l'intérieur. Le projet de budget pour 1989 prévoit des suppressions d'emplois à hauteur de 1,5 p 100 de l'effectif, soit 29 au total, dont 17 de standardistes. Alors que pour ces derniers, 162 créations sont nécessaires pour assurer une qualité de service satisfaisante de l'exploitation téléphonique des préfectures et hôtels de police, le Gouvernement choisit de maintenir à l'exploitation des standards des TUC, des vacataires ou des gardiens de la paix. Demain, dans un département, une catastrophe semblable à celle survenue à Nîmes peut avoir des conséquences dramatiques. Le dévouement exemplaire des agents du service des transmissions, compensant les défaillances techniques, a permis de maintenir ou de rétablir rapidement des liaisons de sécurité. Il est impératif de donner au service des transmissions du ministère de l'intérieur les moyens humains et matériels lui permettant en toute circonstance d'établir les liaisons gouvernementales et de sécurité au service de la population. Il lui demande, en conséquence, d'infléchir les orientations actuelles prises pour ce service.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi de finances pour 1989 comporte la suppression au budget du ministère de l'intérieur de dix-sept emplois d'agent des transmissions du troisième groupe, mais cette diminution des effectifs ne correspond pas à une mesure particulière et se situe dans le cadre général de la réduction de 1,5 p 100 des effectifs de la fonction publique. Les dix-sept emplois supprimés sont répartis parmi les agents du troisième groupe entre standardistes et non-standardistes, en fonction notamment des emplois devenus vacants qui ne peuvent être immédiatement pourvus. Dans le même temps, la loi de finances pour 1989 prévoit la création nette de quatre-vingt-quatorze emplois d'agent des transmissions pour accueillir des fonctionnaires départementaux ayant choisi d'intégrer ce corps de l'État. Le ministre de l'intérieur demeure particulièrement vigilant sur la sécurité et la permanence des liaisons gouvernementales, et la prise de fonctions au cours du dernier semestre 1988 de cinquante-quatre nouveaux agents standardistes recrutés après concours a permis de satisfaire la plupart des demandes exprimées par les préfets et d'améliorer la qualité du service offert à la population. En 1989, il est prévu d'organiser un nouveau concours de recrutement, portant sur quinze postes, et d'obtenir par la modernisation progressive des installations téléphoniques des conditions de travail en nette amélioration pour les agents.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5376

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3303